

DOSSIER DE PRESSE

> Service presse CC Erdre & Gesvres
axele.bureau@cceg.fr
07.64.61.11.99

> Service Presse Nantes Métropole
presse@nantesmetropole.fr
02.40.41.67.06

> Service Presse Département Loire-Atlantique
service.presse@loire-atlantique.fr
02.40.99.11.13



LIAISON CYCLABLE SUCÉ-SUR-ERDRE / CARQUEFOU



LIAISON CYCLABLE SUCÉ-SUR-ERDRE / CARQUEFOU

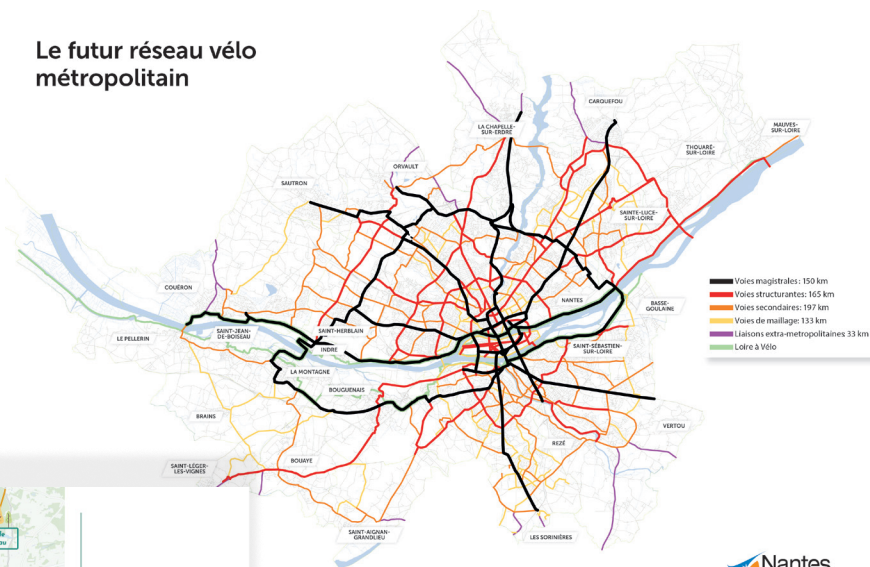
Contexte :

Dans le cadre de l'alliance des territoires et pour répondre aux nombreuses demandes des habitants, la communauté de communes Erdre & Gesvres et Nantes Métropole travaillent sur l'aménagement d'une liaison cyclable intercommunautaire entre les communes de Sucé-sur-Erdre et Carquefou, en lien avec le département de Loire-Atlantique. Les deux collectivités, dotées respectivement d'un plan vélo approuvé en 2019 et d'un schéma directeur des itinéraires cyclables adopté en février 2021, partagent la même volonté de développer la pratique cyclable sur et entre leurs territoires. Ce projet répond également à l'ambition du Département de relier par des aménagements cyclables toutes les communes de Loire-Atlantique.

La communauté de communes Erdre & Gesvres s'est fixée l'objectif de réaliser 100km d'itinéraires cyclables d'ici la fin du mandat. Par ailleurs, Nantes Métropole souhaite atteindre, à l'horizon 2030, 12% de part modale vélo sur le terri-toire. Cet objectif, issu de son Plan de Déplacements Urbains (PDU 2018-2027) répond aussi aux enjeux de la Feuille de route Transition énergétique adoptée en 2018. Pour l'atteindre, la collectivité a voté en février 2021 la création d'un réseau vélo métropolitain, engagement pris par Johanna Rolland lors des élections municipales. La démarche se concrétise : d'ici 2026, 50 kilomètres d'axes magistraux lisibles et sécurisés seront créés sur le territoire et la liaison Sucé-sur-Erdre / Carquefou en fait partie.

Pour rappel Nantes Métropole souhaite travailler avec les territoires voisins pour accélérer les changements de comportement de mobilité et ainsi réduire les émissions liées aux déplacements les plus longs. Pour rappel ce sont 150 000 déplacements quotidiens qui sont générés par les habitants de l'ensemble des intercommunalités périurbaines vers Nantes Métropole et 60 000 déplacements réalisés par les habitants de Nantes Métropole vers les territoires voisins.

Le futur réseau vélo métropolitain



Légende

- Itinéraire cyclable existant
- Itinéraire cyclable en projet
- Stationnement vélo sécurisé
- Établissement équipé occasion Vélo:
 - Compting ou bornes
 - Hôtel, chambre d'hôte ou location meublée
- Pôle d'échange multimodal
- Gare
- Route principale



Avec une durée de trajet estimée à 10 minutes (vitesse moyenne en VAE entre les deux sorties de bourgs), le projet de liaison cyclable vise les déplacements quotidiens entre les deux communes tant pour le travail que les loisirs. Ces déplacements sont nombreux notamment à destination des parcs d'activités de Carquefou (la Fleuriaye, la Chantrerie) et en direction de Sucé-sur-Erdre et son port. Cet axe fait également le lien

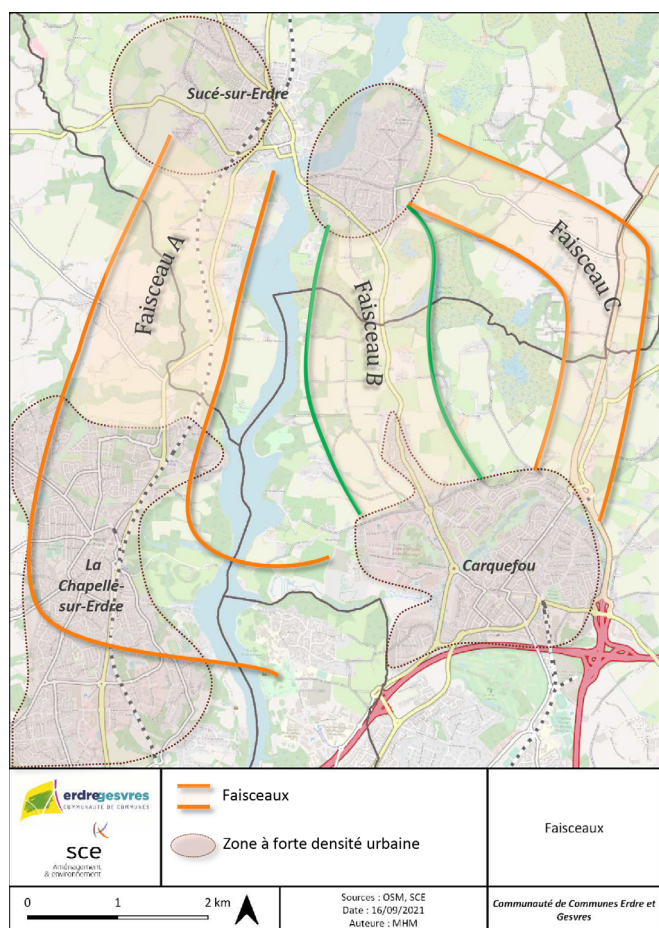
vers la Vélodyssée depuis Carquefou. Il n'existe pas de ligne de transports en commun entre les deux communes et les voiries existantes ne permettent pas de réaliser ce trajet à vélo de manière sécurisée et directe. L'objectif est de proposer une alternative à la voiture individuelle en vue de réduire l'impact environnemental des déplacements quotidiens, de favoriser l'activité physique, et réduire le coût des déplacements pour les ménages tout en limitant la congestion. Ce besoin d'une liaison cyclable sécurisée entre les deux communes fait par ailleurs l'objet d'une

demande habitante très forte.

Les derniers comptages routiers de la départementale 37 entre Sucé-sur-Erdre et Carquefou font état de plus de 6 000 passages de véhicules par jour, en 2018. Au vu de la croissance démographique du territoire, ces chiffres risquent d'augmenter si rien n'est fait pour inverser la tendance. Une liaison cyclable permettant de relier les deux communes à vélo de façon sécurisée et directe est un levier pour contrer cette augmentation du trafic.

RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ EN 2021

En 2021, le bureau d'études SCE environnement a été mandaté pour réaliser une étude de faisabilité dans la perspective d'une liaison cyclable sécurisée, lisible et confortable entre les deux communes. La première phase a consisté en un diagnostic et une étude de faisceaux. Les élus des deux territoires et du département ont suivi cette étude et ont retenu le faisceau le plus direct le long de la RD37 après analyse multicritères. En effet, le cycliste recherche le trajet le plus court et le plus sécurisé, en particulier dans le cadre de ses déplacements quotidiens. Le bureau d'études a ainsi poursuivi son analyse sur ce faisceau le plus direct, pour proposer différentes options de tracés, et identifier les contraintes et études préalables à mener pour la réalisation de ce projet.



Composition du Comité de pilotage :

- CCEG
- Nantes Métropole
- Département Loire Atlantique
- Commune de Carquefou
- Commune de Sucé-sur-Erdre

Plusieurs options de tracés au sein du fuseau retenu sont donc à l'étude pour la suite du projet. Le trafic et les vitesses pratiquées sur la route départementale 37 ne permettant pas d'envisager à priori un partage de la voirie existante, l'aménagement d'une piste bidirectionnelle en site propre côté est ou côté ouest de la départementale est à l'étude pour la partie située à Sucé-sur-Erdre. Côté Carquefou, des options d'aménagements en site propre le long de la départementale sont également à l'étude mais la géométrie de la voie au niveau du village des Monceaux contrarie la proposition de piste

cyclable sur cet axe. De plus, le trafic routier rend inenvisageable un partage de la voie. L'itinéraire proposé pourrait alors bifurquer vers le chemin des Enfas pour permettre une circulation des cycles sur une voie plus apaisée et partagée.

Le franchissement du ruisseau des Hupières, marquant la limite entre les deux communes, fera l'objet d'une attention très particulière. Ce franchissement pour lequel un ouvrage pourrait être envisagé, côté est ou ouest du pont existant, doit faire l'objet d'une étude technique et environnementale spécifique. La sensibilité environnementale du site, et le contexte paysager, requièrent une vigilance particulière dans le traitement de cet obstacle naturel.

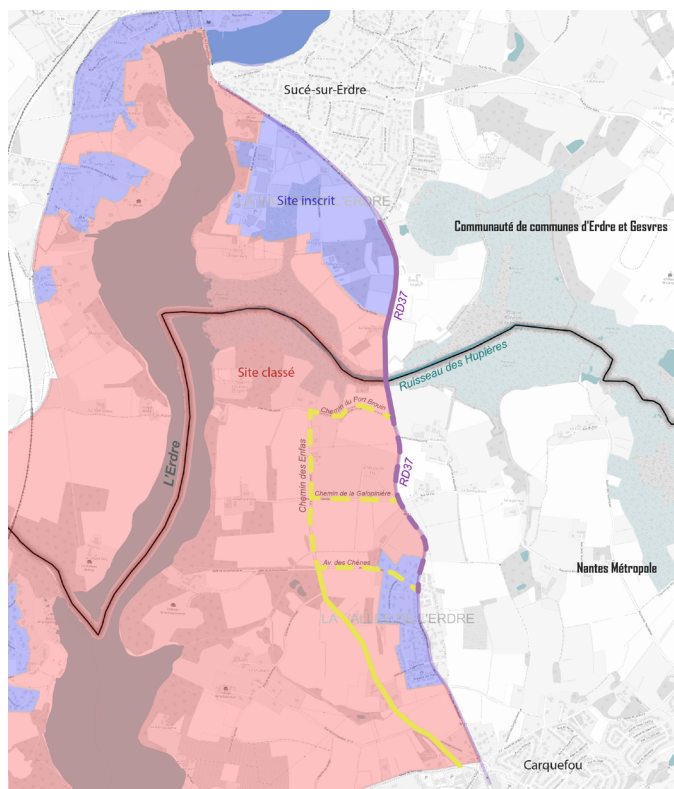


ESPACES NATURELS REMARQUABLES ET CONTEXTE PAYSAGER DE LA VALLÉE DE L'ERDRE

Le franchissement de la zone Natura 2000 des Marais de l'Erdre au niveau du ruisseau des Hupières est un enjeu central autant du point de vue environnemental que technique. L'étude précise de ces enjeux est essentielle pour le choix du tracé définitif et la limitation de l'impact des futurs travaux. Les zones humides autour du ruisseau des Hupières font partie du patrimoine remarquable des Marais de l'Erdre en raison de leur richesse paysagère, faunistique et floristique mais également pour les fonctions naturelles essentielles qu'elles remplissent : régulation des régimes hydrauliques, prévention des inondations, processus d'auto-épuración des eaux de ruissellement.

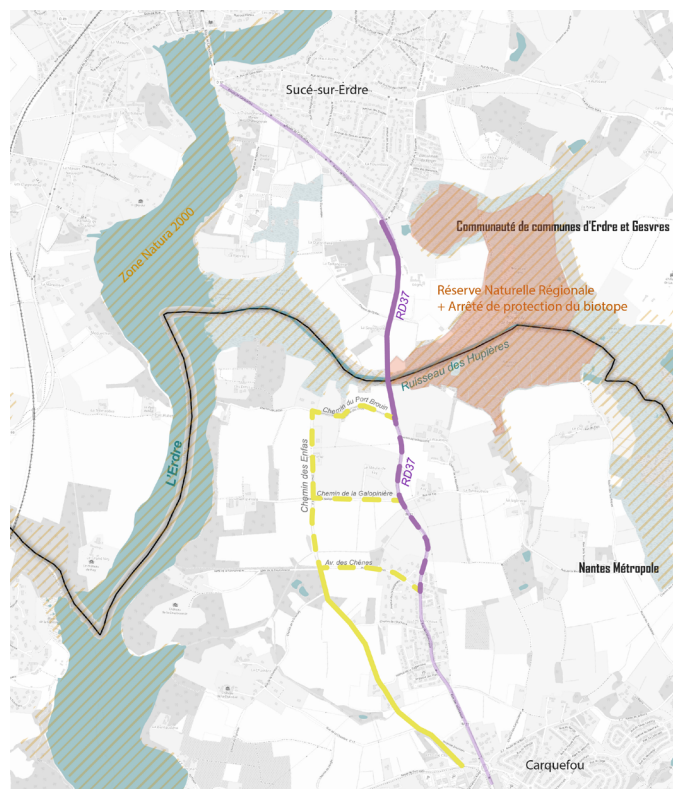
Ce site abrite plus de 200 espèces végétales, d'une diversité importante. Des espèces remarquables y sont recensés à l'image de la Droséra, plante carnivore typique des zones de tourbières. La faune reflète une richesse tout aussi impressionnante : coléoptères, araignées, reptiles, ou encore depuis 2010 la loutre d'Europe fréquente cette tourbière.





Localisation générale du projet de liaison cyclable d'intérêt intercommunautaire entre Sucé-sur-Erdre et Carquefou

sur les territoires de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres et Nantes Métropole



Localisation générale du projet de liaison cyclable d'intérêt intercommunautaire entre Sucé-sur-Erdre et Carquefou

sur les territoires de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres et Nantes Métropole



- Portion d'itinéraire en site propre
- Variante d'itinéraire en site propre
- Variante d'itinéraire en voie partagée
- Portion d'itinéraire en voie partagée

ÉTUDES PRÉALABLES

Des études environnementales et techniques sont nécessaires à la définition précise du projet. Dans le cas de la liaison cyclable entre Sucé-sur-Erdre et Carquefou, il s'agit notamment de l'analyse de l'état initial de l'environnement (étude faune/flore, identification des zones humides, espaces boisés, espèces protégées, étude d'incidence...). Afin d'apporter des solutions techniques aux options de tracé, des études complémentaires seront également nécessaires : relevé topographique, études géotechniques, études d'ouvragiste, etc.

Cette phase d'études et de concertation avec les différentes parties prenantes du projet devrait s'étendre au-delà de 2023. Elle est essentielle et guidera la définition précise de cet itinéraire.

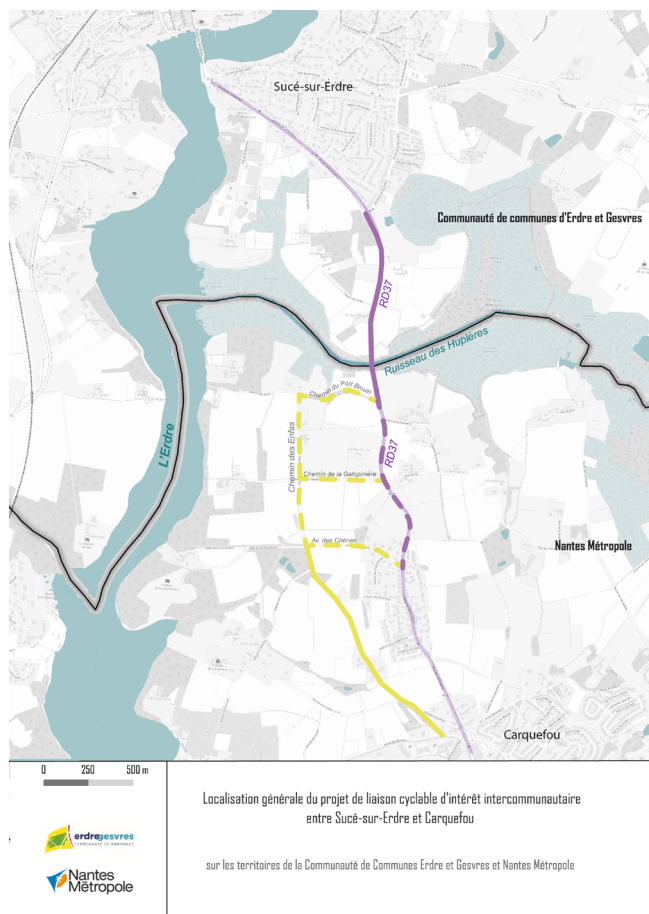
CONTINUITÉ AVEC LES LIAISONS COMMUNALES

Les collectivités veillent à la continuité de cette liaison cyclable dans les communes. Ainsi côté Carquefou, la continuité pourra être assurée grâce aux différentes liaisons existantes autour du rond-point des Cinq Chemins. Du côté de Sucé-sur-Erdre la commune mène actuellement un projet de liaison cyclable sur la route de Carquefou. Ce projet, bien qu'il se distingue de la liaison communautaire, en est le prolongement. Un travail commun est ainsi mené afin de s'assurer de la continuité entre ces deux itinéraires, ainsi que de la cohérence des délais de travaux et mise en service.

ÉCONOMIES DE GAZ A EFFET DE SERRE GRÂCE AU PROJET ?

- Avec une part modale du vélo s'élevant à 7%, ce sont 630 tonnes de GES qui pourraient être économisées chaque année.
- Impact de l'aménagement ? Avec une part modale de 7%, l'empreinte carbone liée à l'aménagement de l'itinéraire (cas d'un enrobé à chaud) pourrait être compensée en 1 an.

Calculs réalisés grâce aux données de l'étude : Les impacts environnementaux des aménagements cyclables, MARTIN et LAVIELLE, BL Evolution, 2021



> Service presse CC Erdre & Gesvres
axele.bureau@cceg.fr
07.64.61.11.99

> Service Presse Nantes Métropole
presse@nantesmetropole.fr
02.40.41.67.06

> Service Presse Département Loire-Atlantique
service.presse@loire-atlantique.fr
02.40.99.11.13